

PO23

L'allergie cutanée aux gants en latex naturel en milieu hospitalier

K. Jmal Hammami¹, M. Hajjaji Darouiche¹, S. Boudaya², I. Gargouri¹, ML. Masmoudi¹

¹ Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle, ² Service de Dermatologie, CHU Hédi Chaker, Sfax, Tunisie

Introduction L'allergie au latex constitue une réelle préoccupation chez les sujets exposés, notamment parmi les professionnels de santé. Notre objectif était d'évaluer la gravité et l'impact de l'allergie aux gants en latex sur l'avenir professionnel dans le milieu hospitalier.

Patients et méthode Notre étude rétrospective portait sur les cas d'allergie au latex déclarés par les professionnels de la santé au service de médecine du travail ou à l'inspection médicale du travail de Sfax entre 1997 et 2008.

Résultats Durant la période d'étude, 12 cas d'allergie cutanée au latex ont été déclarés, dont 8 cas chez des femmes ; l'âge moyen était de 36 ans. La population d'étude comportait : un dentiste, deux techniciens supérieurs, une ouvrière et huit médecins. La notion d'atopie personnelle et/ou familiale était signalée dans 41,6 % des cas. Une allergie respiratoire au latex était associée dans deux cas. Les lésions cutanées étaient de type urticaire de contact dans 83,3 % et d'eczéma de contact dans 16,7 % des cas. Les tests cutanés pratiqués dans quatre cas étaient positifs, le test d'usage était positif dans tous les cas. Le dosage d'IgE spécifiques au latex a été demandé dans trois cas et était négatif. Un changement de spécialité a été réalisé chez deux chirurgiens. Le port des gants sans latex a été indiqué pour tous ces patients.

Commentaires Le test d'usage qui se définit par l'apparition et/ou l'aggravation des lésions cutanées lors du port des gants en latex était toujours positif. On peut recommander le port de gants sans latex sur la seule positivité de ce test. En cas d'allergie confirmée, le port des gants sans latex est toujours indiqué, alors que le changement de spécialité chez les jeunes résidents et le reclassement professionnel chez le personnel de soins et les ouvriers reste l'ultime recours indiqué en cas de gêne importante.